

Où suis-je recensé ?

Vous êtes recensé dans votre résidence principale :

quel que soit le logement que vous occupez
régulièrement.



Et si je ne suis pas chez moi ?

Vous pouvez contacter votre mairie pour
savoir si vous êtes concerné cette année.
Si c'est le cas, elle vous expliquera
comment procéder.

Je suis étudiant

où suis-je recensé chez moi
ou chez mes parents ?

Vous êtes recensé

là où vous vivez pour

vos études et où vous

passiez le plus de temps.



Je suis étranger

Vous êtes recensé
dans votre résidence
en France si vous êtes
sur le territoire depuis
au moins 1 an.



Militaire, je vis dans une caserne

Vous êtes recensé
dans votre caserne.



Je vis dans une habitation mobile

Vous êtes recensé sur place
les deux premiers jours de la collecte,
par un agent recenseur.



J'habite dans un logement communautaire

(maison de retraite, internat,
cité universitaire...)
Vous êtes recensé par
un enquêteur de l'Insee.



Si vous êtes recensé cette année, vous serez informé par un courrier de votre mairie.

Plus d'infos sur

 le-recensement-et-moi.fr